Mme Meurisse a déclaré que, le jour du crime, François était sorti vers six heures ou six heures un quart, disant qu'il allait chercher du tabac et qu'il était rentré à huit heures moins un quart pour souper et se coucher ensuite.

Si Steurbaert était coupable, il aurait donc dû accomplir son crime entre 6 heures 1/4 et 7 heures 1/2.

Quant au garde de Seclin, il a dit au magistrat instructeur qu'il avait bien vu, le lundi matin, les deux frères Descamps au marché de cette ville.

Comme c'est lui qui est chargé de la perception des droits de place, il leur a réclamé 30 centimes, mais ils n'ont pu lui en donner que 20, alouant qu'ils n'en avaient pas plus.

De l'avis du garde ils avaient l'air bien malheureux et très fatigués.

M. Courant.

Tribunal civil de Lille

Audience des criées

Le tribunal, dans son audience de mercredi 8 mars, a statué sur l'adjudication suivante :

Une maison, sise à Lille, rue de Paris, 96 Mise à prix : 2,500 fr. Adjugée pour 16,600 fr. à M. Desrez 6 cs.

Expropriation du Chemin de fer d'Halluin-Bourdin à Saint-André

Commune de Wervicq (ex-fol.) — M. Charles Bouzel, fabricant de poteries, locataire, demandait 138,466 fr. 53, on lui offrait 123 fr. 70, il lui a été alloué 7,721 fr.

M. G. Colain-Bauduin, locataire, demandait 2,694,30, on lui offrait 401,06, il lui a été alloué 919 fr.

M. Auguste Pélicier, cultivateur, propriétaire, pour 3 a 08 ca de terre, demandait 6,329,98, on lui offrait 1,049,89 il lui a été alloué 2,000 fr.

Mesdames Henri Cuvelier, propriétaires, pour 9 a 43 ca de terre demandant 4,011,67, on leur offrait 1,151,85, il leur a été alloué 1,879 fr.

M. Henri Lezy, locataire, demandait 146,10, on lui offrait 1 fr., il lui a été alloué 338 fr.

MM. Develle-Descamps, député, propriétaire, pour 1 a, 29 cent. de chemin d'exploitation, et Bourgeois Morel, propriétaire, pour 30 a. 13 cent. de terre, demandant 18,635 fr., on leur offrait 2,510 fr., il leur a été alloué 5370 fr.

M. Proot Dariez Désiré, cultivateur, locat ire, demandait 1075 fr., on lui offrait 229, 65, il lui a été alloué 750 fr.

M. Baghin Charles, propriétaire, pour 4 ares 88 c., on lui offrait 652 fr., il lui a été alloué 1945.

Mme veuve Constant Boquet, cultivatrice, locataire, demandait 866 fr. on lui offrait 351,45 il lui a été alloué 272 fr.

M. Constant Boquart, cultivateur, locataire, demandait 15293, on lui offrait 105,91, il lui a été alloué 7337 fr.

Cour d'assises du Nord

Audience du 8 mars

Ministère public : M. Schuler, substitut

1re affaire. — **Coups suivis de mort à Hautmont**

Clovis-Théodore-Ferdinand Gorisse, né à Origny (Aisne) chaudronnier, demeurant à Hautmont.

Les époux François accusé habitaient Hautmont avec leurs 5 enfants, et désaccord régnait dans le ménage où de fréquentes scènes avaient lieu, le plus souvent provoquées par l'inconduite de la femme accusé.

Le 16 janvier dernier, vers le soir, à la suite d'une nouvelle dissension, cette dernière abandonna le domicile conjugal et alla demander asile au nommé Clovis Gorisse, chaudronnier à Hautmont, chez lequel elle avait eu à plusieurs reprises des relations adultères avec un sieur Désiré Eloi.

Accosté par François qui voulait lui demander en concubinage, elle le chassa, ainsi qu'elle l'avait déjà fait antérieurement. Celui-ci chercha vainement pendant quelques instants à se mettre au lit, le sieur Leocq, informé par des voisines de ce qui se passait, vint frapper à la porte et après s'être fait connaître demanda qu'on lui rendît sa femme.

C'est alors que l'accusé, s'armant d'une fourche à portée, en donna aux frères Leocq qui venaient dans la figure de Leocq, qui tomba inondé en appelant à l'aide tandis que sa femme, bien qu'elle eut entendu ses cris, restait tranquillement au lit et que le sieur Désiré Eloi prenait la fuite en toute hâte.

Leocq est mort six jours après le 22 janvier, à la suite des blessures qu'il a reçues au cours de cette scène.

L'accusé avoue les faits qui lui sont reprochés ; il est mal noté et a déjà subi quatre condamnations en France, dont deux à six mois de prison pour coups volontaires.

Condamné à cinq ans de travaux forcés, il est en outre déchu de la puissance paternelle.

Défenseur : Me Regnault.

2e affaire. — **Vol qualifié à Roncq**

1° Frédéric Vandenbroucke, 22 ans, journalier, né à Menin ; 2° Joseph Verceyrasse, âgé de 26 ans, né à Halluin, journalier à Roncq (Belgique).

Dans la nuit du 25 au 26 novembre 1902, deux malfaits ont se sont introduits chez le sieur Lecoste, épicier à Roncq, dans l'intention d'y commettre un vol. Ils qui avaient pu trouvé dans la baie servant de clôture au jardin et fracturé un carreau de la vitrine du magasin aux marchandises, dont ils ont ensuite ouvert la porte.

Ils ont visité les pièces du rez-de-chaussée et se sont emparés de deux sacs de café torréfié, pesant ensemble environ 60 à 80 kilogrammes, sinon que de deux à trois de bottines.

Le lendemain matin, ils sont allés vendre le café soustrait pour la somme de 150 fr. à un sieur Vandenberghe, épicier à Menin (Belgique), qui, ayant appris le vol commis chez Lecoste, a soupçonné la provenance du café qu'il avait acheté, a signalé le fait à la gendarmerie belge.

Ce café avait été apporté en Belgique par trois individus parmi lesquels se trouvaient Vandenbroucke et Joseph Verceyrasse, ce dernier venant pas vendre lui même à Vandenberghe le produit de son vol, avait pris pour intermédiaire une marchande de chiffons nommée Vandermaint qui avait conclu le marché.

Dans cette même matinée du 26 novembre et quelques instants avant que cette vente fut opérée, Vandenbroucke était entré à Menin dans le cabaret du sieur Fournier, en compagnie de deux autres individus portant les sacs de café et les deux paires en bottines volées. Ils n'avaient pas assez d'argent pour payer leurs consommations et ce n'est qu'après avoir touché les 150 francs payés par Vandenberghe que Vandenbroucke a présenté au cabaretier un gros d'or de 20 fr. pour régler sa dépense.

Le cabaretier sûr, Vandenbroucke se trouvait à Roncq et sortait sur les dix heures avec ses compagnons d'un cabaret situé à 50 mètres de la maison du sieur Lecoste qui venait de commettre le vol.

Vandenbroucke a persisté à se dédire innocent. Il a été arrêté en France, où il se trouvait en compagnie de Verceyrasse, à un arrêté d'expulsion pris contre lui. Verceyrasse est en fuite et n'a pas été retrouvé.

La moralité de Vandenbroucke est très mauvaise. Il a déjà été condamné quatre fois. Verceyrasse n'est pas mieux noté. Il a été condamné le 14 avril 1899, par le tribunal de Courtrai à deux peines de deux et six mois d'emprisonnement pour vol qualifié.

Vandenbroucke est condamné à cinq ans de réclusion et dix ans d'interdiction de séjour.

3e affaire. — **Coups et blessures volontaires à Hautmont**

Emile Hobraiche, âgé de 20 ans, né à Haussy, arrondissement de Cambrai, cimentier, demeurant à Hautmont, accusé de coups et blessures.

Dans la soirée du 2 janvier 1898, le nommé Hobraiche, s'étant pris de querelle avec des Flamands, ses ennemis contre eux il leur a animés, et menaçait qu'il voulait en tuer un.

Il entra avec des camarades au cabaret Preux à Hautmont, dans des intentions hostiles. Le sieur Delcourt qui est Flamand et qui se trouvait dans le établissement, sortit pour éviter une rixe.

Mais Hobraiche le suivit dans la rue et lui lorta un violent soufflet qui le renversa à terre. Delcourt se relève et se dirige vers le cabaret Vlaande, situé aux environs, où il ne resta pas longtemps. A sa sortie, il fut assailli de l'impétueux Hobraiche, qui, cette fois, avait pris avec lui, était posté le long d'un mur pour l'attendre.

Hobraiche le frappa à la tête, par derrière, d'un violent coup de bâton qui lui brisa la crâne.

Delcourt, perdant le sang par la tête, la bouche et les oreilles, fut porté à l'hôpital où il resta quelques jours sans connaissance et en grand danger de mort.

Le surcroît au coup terrible qui lui a été porté, commence à recouvrer la mémoire et l'usage de la parole, mais il est encore hors d'état de se lever à aucun travail.

Hobraiche a avoué sa culpabilité. Il est mal noté, il a notamment été violent et a déjà été condamné de six fois pour rébellion et coups volontaires.

Hobraiche est condamné à 15 mois de prison.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille

Dans son audience d'hier, le tribunal correctionnel a jugé les affaires suivantes :

Emile Vandaele, 4 mois de prison et Jules Isme 2 mois, solidairement 25 fr. d'amende, pour vol à Lille — Alfred Flateau, 15 jours, pour vol et brûle de clôture à Roncq — Charles Molin et Jules Hochart, chacun 1 mois, pour coups — Dalleveyne, 15 jours, Bruders, 8 jours pour mendicité — Alexandre Engels, 3 mois; Desrasne, 30 jours; Jean Demeneacker, 2 mois, pour infraction à un arrêté d'expulsion — Journey, 3 mois et 500 fr. — Jules Wiart, 6 mois et 500 fr. pour fraude — Henri Galbin, 2 mois pour vol et coups — Laure Lejeune, 1 mois, Désiré Dubus, 1 mois, pour vol à Lille.

M. Courant.

Tribunal civil de Lille

Audience des criées

Le tribunal, dans son audience de mercredi 8 mars, a statué sur l'adjudication suivante :

Une maison, sise à Lille, rue de Paris, 96 Mise à prix : 2,500 fr. Adjugée pour 16,600 fr. à M. Desrez 6 cs.

Expropriation du Chemin de fer d'Halluin-Bourdin à Saint-André

Commune de Wervicq (ex-fol.) — M. Charles Bouzel, fabricant de poteries, locataire, demandait 138,466 fr. 53, on lui offrait 123 fr. 70, il lui a été alloué 7,721 fr.

M. G. Colain-Bauduin, locataire, demandait 2,694,30, on lui offrait 401,06, il lui a été alloué 919 fr.

M. Auguste Pélicier, cultivateur, propriétaire, pour 3 a 08 ca de terre, demandait 6,329,98, on lui offrait 1,049,89 il lui a été alloué 2,000 fr.

Mesdames Henri Cuvelier, propriétaires, pour 9 a 43 ca de terre demandant 4,011,67, on leur offrait 1,151,85, il leur a été alloué 1,879 fr.

M. Henri Lezy, locataire, demandait 146,10, on lui offrait 1 fr., il lui a été alloué 338 fr.

MM. Develle-Descamps, député, propriétaire, pour 1 a, 29 cent. de chemin d'exploitation, et Bourgeois Morel, propriétaire, pour 30 a. 13 cent. de terre, demandant 18,635 fr., on leur offrait 2,510 fr., il leur a été alloué 5370 fr.

M. Proot Dariez Désiré, cultivateur, locat ire, demandait 1075 fr., on lui offrait 229, 65, il lui a été alloué 750 fr.

M. Baghin Charles, propriétaire, pour 4 ares 88 c., on lui offrait 652 fr., il lui a été alloué 1945.

Mme veuve Constant Boquart, cultivatrice, locataire, demandait 866 fr. on lui offrait 351,45 il lui a été alloué 272 fr.

M. Constant Boquart, cultivateur, locataire, demandait 15293, on lui offrait 105,91, il lui a été alloué 7337 fr.

Cour d'assises du Nord

Audience du 8 mars

Ministère public : M. Schuler, substitut

1re affaire. — **Coups suivis de mort à Hautmont**

Clovis-Théodore-Ferdinand Gorisse, né à Origny (Aisne) chaudronnier, demeurant à Hautmont.

Les époux François accusé habitaient Hautmont avec leurs 5 enfants, et désaccord régnait dans le ménage où de fréquentes scènes avaient lieu, le plus souvent provoquées par l'inconduite de la femme accusé.

Le 16 janvier dernier, vers le soir, à la suite d'une nouvelle dissension, cette dernière abandonna le domicile conjugal et alla demander asile au nommé Clovis Gorisse, chaudronnier à Hautmont, chez lequel elle avait eu à plusieurs reprises des relations adultères avec un sieur Désiré Eloi.

Accosté par François qui voulait lui demander en concubinage, elle le chassa, ainsi qu'elle l'avait déjà fait antérieurement. Celui-ci chercha vainement pendant quelqu'il était à se mettre au lit, le sieur Leocq, informé par des voisines de ce qui se passait, vint frapper à la porte et après s'être fait connaître demanda qu'on lui rendît sa femme.

C'est alors que l'accusé, s'armant d'une fourche à portée, en donna aux frères Leocq qui venaient dans la figure de Leocq, qui tomba inondé en appelant à l'aide tandis que sa femme, bien qu'elle eut entendu ses cris, restait tranquillement au lit et que le sieur Désiré Eloi prenait la fuite en toute hâte.

Leocq est mort six jours après le 22 janvier, à la suite des blessures qu'il a reçues au cours de cette scène.

L'accusé avoue les faits qui lui sont reprochés ; il est mal noté et a déjà subi quatre condamnations en France, dont deux à six mois de prison pour coups volontaires.

Condamné à cinq ans de travaux forcés, il est en outre déchu de la puissance paternelle.

Défenseur : Me Regnault.

2e affaire. — **Vol qualifié à Roncq**

1° Frédéric Vandenbroucke, 22 ans, journalier, né à Menin ; 2° Joseph Verceyrasse, âgé de 26 ans, né à Halluin, journalier à Roncq (Belgique).

Dans la nuit du 25 au 26 novembre 1902, deux malfaits ont se sont introduits chez le sieur Lecoste, épicier à Roncq, dans l'intention d'y commettre un vol. Ils qui avaient pu trouvé dans la baie servant de clôture au jardin et fracturé un carreau de la vitrine du magasin aux marchandises, dont ils ont ensuite ouvert la porte.

Ils ont visité les pièces du rez-de-chaussée et se sont emparés de deux sacs de café torréfié, pesant ensemble environ 60 à 80 kilogrammes, sinon que de deux à trois de bottines.

Le lendemain matin, ils sont allés vendre le café soustrait pour la somme de 150 fr. à un sieur Vandenberghe, épicier à Menin (Belgique), qui, ayant appris le vol commis chez Lecoste, a soupçonné la provenance du café qu'il avait acheté, a signalé le fait à la gendarmerie belge.

Ce café avait été apporté en Belgique par trois individus parmi lesquels se trouvaient Vandenbroucke et Joseph Verceyrasse, ce dernier venant pas vendre lui même à Vandenberghe le produit de son vol, avait pris pour intermédiaire une marchande de chiffons nommée Vandermaint qui avait conclu le marché.

Dans cette même matinée du 26 novembre et quelques instants avant que cette vente fut opérée, Vandenbroucke était entré à Menin dans le cabaret du sieur Fournier, en compagnie de deux autres individus portant les sacs de café et les deux paires en bottines volées. Ils n'avaient pas assez d'argent pour payer leurs consommations et ce n'est qu'après avoir touché les 150 francs payés par Vandenberghe que Vandenbroucke a présenté au cabaretier un gros d'or de 20 fr. pour régler sa dépense.

Le cabaretier sûr, Vandenbroucke se trouvait à Roncq et sortait sur les dix heures avec ses compagnons d'un cabaret situé à 50 mètres de la maison du sieur Lecoste qui venait de commettre le vol.

Vandenbroucke a persisté à se dédire innocent. Il a été arrêté en France, où il se trouvait en compagnie de Verceyrasse, à un arrêté d'expulsion pris contre lui. Verceyrasse est en fuite et n'a pas été retrouvé.

La moralité de Vandenbroucke est très mauvaise. Il a déjà été condamné quatre fois. Verceyrasse n'est pas mieux noté. Il a été condamné le 14 avril 1899, par le tribunal de Courtrai à deux peines de deux et six mois d'emprisonnement pour vol qualifié.

Vandenbroucke est condamné à cinq ans de réclusion et dix ans d'interdiction de séjour.

3e affaire. — **Coups et blessures volontaires à Hautmont**

Emile Hobraiche, âgé de 20 ans, né à Haussy, arrondissement de Cambrai, cimentier, demeurant à Hautmont, accusé de coups et blessures.

Dans la soirée du 2 janvier 1898, le nommé Hobraiche, s'étant pris de querelle avec des Flamands, ses ennemis contre eux il leur a animés, et menaçait qu'il voulait en tuer un.

Il entra avec des camarades au cabaret Preux à Hautmont, dans des intentions hostiles. Le sieur Delcourt qui est Flamand et qui se trouvait dans le établissement, sortit pour éviter une rixe.

Mais Hobraiche le suivit dans la rue et lui lorta un violent soufflet qui le renversa à terre. Delcourt se relève et se dirige vers le cabaret Vlaande, situé aux environs, où il ne resta pas longtemps. A sa sortie, il fut assailli de l'impétueux Hobraiche, qui, cette fois, avait pris avec lui, était posté le long d'un mur pour l'attendre.

Hobraiche le frappa à la tête, par derrière, d'un violent coup de bâton qui lui brisa le crâne.

Delcourt, perdant le sang par la tête, la bouche et les oreilles, fut porté à l'hôpital où il resta quelques jours sans connaissance et en grand danger de mort.

Le surcroît au coup terrible qui lui a été porté, commence à recouvrer la mémoire et l'usage de la parole, mais il est encore hors d'état de se lever à aucun travail.

Hobraiche a avoué sa culpabilité. Il est mal noté, il a notamment été violent et a déjà été condamné de six fois pour rébellion et coups volontaires.

Hobraiche est condamné à 15 mois de prison.

AU PETIT PARIS

14, Grande-Rue — ROUBAIX — Grande-Rue, 14

PRÈS DE LA GRANDE PLACE

SPÉCIALITÉ DE

Lingerie, Bonneterie, Chemiserie, Trousseaux et Layettes

SAISON D'HIVER

Pantalons flanelle, enfant, depuis.	0.45	**Tabliers** blancs et couleurs, dep..	0.75
» » dames, depuis.	0.75	**Tabliers** noirs d'écoliers, depuis..	0.95
Chemises fillettes, depuis.....	0.50	**Bandes** pour enfants.....	0.60
» dames, depuis.....	0.90	**Caleçons** anglais, p. hommes, dep.	3.50
Jupons feutre, dames, depuis.....	2.95	**Caleçons** anglaises pour hommes, depuis.....	3.25
Pantalons flanelle, depuis.....	5.50	**Chemisettes** laine, depuis.....	0.50
Pantalons flanelle, depuis.....	3.35	**Gilets** de chasse, depuis.....	2.50
Chemises de nuit, finette, depuis.	4.95	**Mouchoirs** blanc, pour hommes,	
» » fillettes, depuis.	2.75	sur mesure.....	2.95
Flanelle pour dames, fantaisie...	1.60	**Mouchoirs** pour fêtes, avec initiales, la douzaine.....	3.50
» pour fillettes, depuis	1.35	**Mouchoirs** pour fêtes, ourlés à jours, la douzaine.....	7.90
Peignoirs finette, p. dames, dep.	3.95	**Mouchoirs** pour fêtes, ourlés à jours, la douzaine.....	10.80
Matinées finette, » »	3.45	**Mouchoirs** pour fêtes, ourlés à jours, la douzaine.....	18 »
Bas laine, pour dames, depuis.....	1.25	**Chemises** blanches p/hommes, dep.	3.75
Bouillettes toutes nuanc. en feutre	5.95	» » sur mesure.....	5.50
Capotes toutes nuances en feutre .	2.75	**Chemises** de nuit, pour hommes, en finette, depuis.....	3.50
Bouil ettes crême, entièrem. brodé.	6.50	**Chemises** de nuit, brod. russe, dep.	3.50
Capotes crême, entièrem. brodées.	8.50	**Rideaux, Cravates, Mouchoirs**	0.50
Pelisses crême, entièrem. brodées.	8.95	**Sac-Spécialité** de la **Ménagère**	1.95
Jolie Pelisse à coins brodés, guirlande de broderie faisant le tour de la Pelisse, article valant 25 francs, vendu.....	19 »	**à 3 têtes.** La tête se lève et se remplace par une autre.....	2.50
Robes de baptême, depuis.....	3.95	**Fantaisie** toutes formes, le doz.	3.50
Blouses de baptême, depuis.....	1.50		
Bonnets de baptême, voilettes, barcelettes, etc.			

Cretonne, Nansouk, Brillanté, Shirting, Piqué, Rideaux, Tétes d'oreillers, Draps de lits en toile, depuis 17 fr. 50 la paire, Draps en coton, Serviettes de table et de toilette, Torchons, Tabliers de cuisine bleu et cotonnade, Tabliers blancs de bonne et de nourrice, etc., etc.

PRIX FIXE INVARIABLE

Il sera offert à chaque acheteur un magnifique CADEAU, ainsi que des JOUETS aux enfants

Après délibération, le tribunal ordonne que l'enfant soit remis à ses parents et l'acquitte comme ayant agi sans discernement.

Toujours lui

Son cachet distingué, sa qualité exquise
Oui fait du *Mikado* le vrai roi des S vons !
Et son parfum lui vient du parfum de la brise
Qu'au doux printemps nous respirons.

En vente à Roubaix
Chez M. Duhem-Merchez, 31, Grande-Rue et partout. — Fabricant Félix Eydoux, Marseille.

5023

VIN Envoi gratis et franco, sous enveloppe **PETIT LIVRE** contenant plus de 150 Recettes et Prix-courant des matières pour faire soi-même à 2 sous le litre et sans frais d'ustensiles, Cidre, Poiré, Hydromel, Vin de Raisins secs, Bière et avec économie de 50 0/0. On peut fabriquer Cognac, Eau-de-Vie de Marc, Rhum, Absinthe, Kirsch, Bitter, Genièvre de Hollande; Liqueurs exquises et hygiéniques : Chartreuse, Bénédictine, Bastyl, Menthe, etc. Bonnes pour tous les vins. — Produits pour guérir toutes les maladies des Vins et pour la clarification de tous liquides.

Notices spéciales pour pharmacie. — Extrait de Fruits pour colorer vins de raisins secs, liqueurs, etc. — Ferments purs cultivés à priser et à employer avant autres utilités de ménage. Ecrire BRIANE et Cie, Négociant à Frémont (Aisne). — Pas de Timbre à adresser pour envoi franco. 5343

LA VOGUE SANS PRÉCÉDENT de *Torrefaction* Royale

BANYULS-TRILLES

nous impose le devoir de mettre MM. les Consommateurs en garde contre les contrefaçons qui existent en si grand nombre et de leur recommander d'**exiger l'étiquette sur la bouteille.**

DANS TOUS LES CAFÉS

TRILLES frères.

Nouvelles à la Main

— Eh bien, monsieur Boireau, vous êtes content. Vous vous mariez ?

— Je suis très heureux, en effet, mais ce sont tous ces préparatifs qui m'ennuient.

— Vous en faites beaucoup ?

— Ne m'en parlez pas ! Ainsi, tenez, aujourd'hui encore, j'ai pris un bain.

BRULE-MAISON.

Change et Fonds publics

J. BULTE

35, rue Neuve, à ROUBAIX

Achète et vend à forfait au comptant tous titres cotés.

Paie un mois avant leur échéance les coupons dont le cours est officiellement coté.

Renseigne gratuitement sur toutes les valeurs ainsi que sur les tirages français et étrangers.

ORDRES DE BOURSE

Programme des Spectacles et Concerts

Salle des Fêtes, *place Lecerrier.* — Jeudi 9 mars, à huit heures du soir et pour la dernière représentation de la saison.

BARBE BLEUE

Opéra comique en 1 acte, de MM. Meilach et Halévy, musique de J. Offenbach

Première acte : Francesca et Barbe Bleue.

Deuxième acte : La Cour du roi Bobèche — Troisième acte : Le cœur des femmes de Barbe Bleue — Quatrième : Barbe Bleue et son sept femmes.

M. Louis Couvreur remplira le rôle du roi Bobèche, qu'il a créé à Roubaix, et M. Lucon, premier ténor, celui de Barbe Bleue.

Prix des places : Première parterre, 3 francs ; deuxième parterre, 2 francs ; galeries et tribunes, 1 franc.

Grand-Théâtre de Lille. — Jeudi 9 mars. — Ouverture des bureaux à 7 heures 0/0. Rideau à 7h. 1/2.

Aida, grand opéra.

Théâtre des Variétés. — Jeudi 9 mars, représentation : Rose Pompon, comédie, grand revue locale en sept tableaux de MM. Eug. Lagrillère-Beaucleres et Paul Ansbelme. — Prologue : Le tableau. La Chute d'un aéronaute ; le, les 40 danses inédites et les petits tonneaux ; 2e, La Sirtarelle, danse, cosmopolite ; 4e, Le Dance jonaire avec projections électriques ; deuxième tableau : 3e, Au Palais des Beaux-Arts ; 5e, Au Théâtre ; 7e, Les 12 de la Commune, les petits Zizes. Apothéose, embrasement de la scène.

Grand succès du duo de la cantine scolaire et du fourneau économique, chanté par Mlle Dico et M. Dufan.

PETITE CORRESPONDANCE

Le facteur à G. C. — 1° Si le produit de la quête ne devait couvrir aucun frais, aucune somme ne peut en être déduite ; 2° La chose dépend des conditions imposées par le maire ; si le maire, en le tolérant peut remettre une somme à la somme recueillie ; le tout dépendant des conditions dans lesquelles la fête a eu lieu. — Coquerel à Comines. — La plaisanterie du 2me ne doit pas empêcher le tout de compter 92. — L. W. — L'Impartial, le Quotidien, l'Echo de la Frontière.

LE FACTEUR. 2

Etat-civil de Roubaix

Du 7 mars

Naissances. — Marie Vanhoorde, rue Jacquard, 176 — Séraphin Fontaine, rue de Toulouse, 5 — Philomène Desmet, rue Vélocipède, 2 — Marcel, 5 — Hippolyte Vlasnieck, rue de Mouveaux, cour Dubusquepaire — Aline Delbecq, rue des Sept-Ponts, 65 — Auguste Louis, rue du Ballon — Augustine Minnaert, Hôtel-Dieu — Camille Haller, Hôtel-Dieu — Raymonde Saintes, rue de Rohan, 8 — Marie Desmet, rue des Anges, cour Pulle, 4 — Edmond Duiardin, rue Jouffroy, 8 — Clémentine Lanaut, rue Poulmen, cour Moreau, 16 — Désiré Guermonprez, rue du Progrès, 20 — Alice Boisson, rue Archimède, 78 — Achille T'Kindt, rue des Longues-Haies, cour Dubuisteuil, 1 — Julien Vandenbulcke, rue du Tilleul.

Décès. — Palmyre Wees, 3 mois, rue Longues-Haies, 76 — Marie Coeuvelanck, 4 mois, rue Jacquard, 83 — Hélène Lemaire, 8 ans, rue de Tunis, cour Rolle, 2 — Aimable Laboyer, 61 ans, Hôtel-Dieu — Jean-Baptiste Eeckman, 61 ans, rue des Fossés, 32.

Du 8 :

Naissances. — Gaston Houpel, rue Cagnot, 3 — Jean Houdenhove, rue Beauvreuil, 6 — Gustave Thiery, rue Cambon, cour Fourage, 2 — Lucien Lutil, rue Bernard, cour Duquenoy — Georges Haussouz, rue du Coq-Français, 7 — Bernard Vangilot, rue du Ballon — Eugène Lefebvre, rue Bricourt, Hôtel-Dieu — Albert Lénard, rue de l'Hommelet, impasse Balzac, 26 — Marie Debouck, rue Saint-Antoine, 78 — Lucien Dubuisson, rue Richard Lenoir, 13 — Valentine Vandervaeyen, rue Lefebvre, cour Brouez, 3 — Marie De Bruyne, rue Pellart, 2 — Antoine Callemeyn, rue Jacquard, 19 — Dieulin, 12.

Décès. — Irma Delplanque, 2 jours, rue de l'Hommelet, 46 — Henriette Pim, 74 ans, Hospice civil — César Ledoux, 15 mois, rue Meyerbeer — Elise Boccalin, 8 mois, Grande-Rue, 42 — Célestine Lenders, 1 mois, rue Longues-Haies, 189.

Etat-civil de Tourcoing

Naissances — Alice Boute, rue de Castres — Célina Jacquemyn, rue de la Marlière — Prosper Legrand, rue des Quinze-Nouelles — Jules Castel, au Clinpret — Eugène Bonte, rue Dupuis — Louis Delrayne, rue du Calvaire — Andrée Truche, rue Leroux.

Décès. — Marie Lamaire, sans profession, rue Blanchemaille — Rina Morand, 71 ans, sans profession, sentier Duqué.

Etat-civil de Mouveaux

Du 25 février au 3 mars

Naissance. — Jean Lepautre, La Placette.

Mariages. — Néant.

Décès. — Vancoillie, présenté sans vie, La Motte — Auguste Lesage, 47 ans, 9 mois, 1 ex Dutrie.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 8 mars.

Les cours des places étrangères arrivent aujourd'hui en baisse accentuée, d'autre part, le marché ne voit pas sans appréhension les nouvelles complications qui semblent en question le vote des lois de finances.

L'impression générale est donc moins bonne et le 3 0/0 recule à 98 67.

Le 4 1/2 se tient à 105.30.

L'action de la Banque de France reste à 3.800.

Le Crédit Foncier est calme à 363. Même réduit à 50 fr., le dividende de l'exercice représenterait encore un revenu supérieur à 6 0/0.

La Banque de Paris s'inscrit à 657.

La Société Générale ne s'écarte pas du cours de 475.

Le Crédit Lyonnais se maintient en fermeté *en tendance à 777. La situation au 31 décembre dernier* permet de compter sur un dividende de 5 fr. en dépit de la stagnation des affaires qui a marqué la seconde période de l'année.

Le Comptoir national d'Escompte se négocie comme hier aux environs de 550 fr.

L'obligation 3° série du Crédit Foncier de Autrichien gagne 3.50 à 411.50. Les recettes de la Compagnie du 19 au 30 février dernier se sont élevées à 891,528 fr. en augmentation de 25,000 fr. sur la période correspondante de 1902.

Les chemins Economiques sont à 430.

Le Gérant : E. DUGARDIN.

10, rue du Quatre-Septembre. — Paris.

A. PAJOT & CH. LEFEBVRE

LILLE — ROUBAIX

69 bis, rue Nationale | 6, rue de la Gare

ACHAT et VENTE à FORFAIT et ordres de bourse

TITRES CONTRE ESPÈCES

CHARBONNAGES

Coupons et Titres remboursables payables à présentation. Transferts, Conversions, Renouvellement de feuilles de coupons.

VÉRIFICATIONS DE TIRAGES

Souscriptions *sans frais* à toutes émissions avec facilité de paiement pour les souscriptions importantes.

BOURSE DE LILLE

Du 8 mars

EMPRUNTS (Villes et départements)

Département du Nord, 109.50. — Armentières, 1886, (obl. 500), 913. — Lille 1884, 410.50. — Roubaix 1893, 492.50.

ACTIONS BANQUES ET DIVERSES

Saint-Sauveur-les-Arras, (s 500 f. p.), 163. — Verreries et Manufactures de Glaces d'Aniche, 700.

OBLIGATIONS DIVERSES

Eaux de Dunkerque (r. à 500), 486.25.

ACTIONS

Bruay (s 500 f. p.), 1335. — Bully-Grenay, le 1/6 actions, 3145. — Carvin (s 500 f. p.), 115.25. — Courrières le dixième, 4465. — Escarpelle, (s 500 f. p.), 2350. — Meurchin (s 500 f. p.), 1735.

COUPONS ANNONCÉS

31 mars. — Aniche, 58.35.

BOURSE DE BRUXELLES

Emp.	2 1/2 s. l.	102.80	Brasseries	1898	166.50
—	2 1/2	102.80	Non libérés	1898	—
—	4 1/2	112.90	Outremer		39.50
—	3 0/0	98.67	—		1877 —
—	2 1/2	93.95	—		1895 3.
Annuité	4 1/2	—	Tourna	1874	—
—	4	105.25	—		1898 2 1/2
—	3	100.25	Gand	1868	110.25
Cr. com.	4 1/2	—	—	1880	105.51
—	4	115 —	—	1892	—
—	3	—	Liège	1853	109 —
—	3 pc 1861	—	—	1860	—
—	3 pc 1862	107.25	—	1868	—
Anvers	1857 lib.	—	—	1874	—
Anv libérés	1857	—	—	1879	—

PILULES STANDAERT

le meilleur **DÉPURATIF du SANG**

Les PILULES STANDAERT font disparaître à jamais les **IMPURETÉS DU SANG.**

Les **PILULES STANDAERT** sont un remède infaillible contre la **CONSTIPATION, la MORBIDITÉ, le MANQUE D'APPÉTIT, les MAUVAISES DIGESTIONS, les AIGREURS, LOURDEURS DE TÊTE, etc.**

PRIX : 1 FR. 50 LA BOITE (FRANCO PAR POSTE).

Les PILULES STANDAERT ont disparaître à jamais les **IMPURETÉS DU SANG.**

Pharmacie **A. ROUSSEAU, 65, Rue de Rome, Paris.**

Pharmacie **BRUNEAU, 71, Rue Nationale, LILLE.**

Tourcoing : Dépôt chez M. BRUNEAU, pharmacien.

MAUX d'ESTOMAC

Aigreurs, Constipation Migraines, Mauvaises Digestions

TOUJOURS GUÉRIES par la

POUDRE SALINE RAFRAICHISSANTE du Dr BURGGRAEVE

Pharmacie Centrale des Hôpitaux de Gand.

ÉTABLISSEMENT CHIMIQUE DE LA RÉGIENNE

Place de la Régienne, 71, Rue Nationale, LILLE.

ANTIPYRINE

Le Docteur KNORR, Médecin à Munich (Bavière) Grand Médaille d'Or, Hygiène et Sciences Médicales, Expérimentée et Approuvée par Sommités Médicales pour les doses à prendre.

EXIGER TOUTES TABLETTES DE MARQUE **KNORR**

HERNIES

Parmi les célèbres curateurs dignes de foi que nous recommandons spécialement à nos lecteurs atteints de hernies, il n'y a que M. GLASER-JAEGER, spécialiste-herniaire à LEIPZIG.

Les innombrables guérisons obtenues par sa méthode sont là pour prouver ce que nous avançons. Nous engageons vivement nos lecteurs, atteints de ce mal, d'aller consulter M. GLASER-JAEGER qui leur fera connaître sa méthode.

Il sera visible à *Lille*, les 9 et 10 mars, Hôtel de l'Europe ; à *Roubaix*, le 11, Hôtel de France. 5.6.7.9.10m.5516

PLUS DE CHAUVES!

PIMMADE LE JOSE LECHAUX

Pommade Végétale, régénérateur

qui supprime les tête-de-mort, empêche de nouvelles augmentation de vigueur et l'éclat des cheveux blancs.

Glissez le Certificat d'Attestation, Pommade, Pommade, Pommade.

Le pot franco par la poste : 1 fr. 75 — Trois pots : 3 fr.

Dépôt à Lille : Pharmacie du Docteur Quil, rue Esquermoise, 60 ; Fauvel ; Donde et Cie ; Cotsaert ; Pharmacie centrale Gobert et Cie ; Demolaire, rue Publie. — A Tourcoing : M. Brunelle, rue Nationale. — A Valenciennes : M. Sabin Roulet. — A Douai : Pharmacie de Mesnil. — A Boulogne-sur-Mer : M. Delerive, pharmacien. — De Bil, 7a, rue de la Corte. — A Hondschoote (Nord). — Tous pharmaciens.

BULLETIN LAINIER

MARCHÉ A TERME de Roubaix-Tourcoing

DU 8 MARS

Cote officielle de 4 heures 1/2

Fermes de la Plata et de l'Orguay

Livraisons	TYPE 1 quat. à fabr. Cote préc.	TYPE 1 quat. à fabr. Cote jour	TYPE 3 quat. quat. Cote préc.	TYPE 3 quat. quat. Cote jour	TYPE B F Cote préc.	TYPE B F Cote jour
Janvier	—	—	—	—	—	—
Fév.	—	—	—	—	—	—
Mars	4 725	—	—	—	—	—
Marc nouv	4 775	4 775	—	—	—	—
Avril	4 780	—	—	—	—	—
Mai	4 825	4 825	—	—	—	—
Juin	4 85	4 85	—	—	—	—
Juillet	—	—	—	—	—	—
Août	4 90	4 875	—	—	—